

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 septembre 2021

Présents : Mmes MM. ARNOULD Adeline, BARROCAS Sylvianne, BAZELIN Régis, DALLONS Antoine, GOSZKA Gilles, GOUSSET Claudine, MONNIER Béatrice, RIBIERE Jean-François, ROPP Jean Marie, SCHWARTZWALDER Mahsa, STRAUSS Patrick, UTTEWILLER Gilles, VAN DER HEYDEN Céline

Absents : Mme DONZE Nathalie (excusée), LEMAZO Karine (arrivée à 18 H 45)

Secrétaire de séance : M. GOSZKA Gilles (unanimité 13 voix POUR)

1. Montage dossier subvention ONF (en présence de M. Georges GUICHARD)

Suite aux canicules de 2018, 2019 et 2020, les forêts dépérissent. Les épicéas et les hêtres sont les plus touchés, notamment sur les bandes calcaires de Corcelles et Gonvillars.

La parcelle 220, située entre Corcelles et Gonvillars a été choisie pour zone de test. Celle-ci, composée d'épicéas malades a été coupée, broyée et a servi de bois de chauffage pour la chaufferie communale.

Proposition de création d'Ilots d'avenir financés par la Région Bourgogne Franche Comté
Cette parcelle, d'une superficie de 1.5 hectares sera reboisée avec une essence du sud de la France, le Cyprès sempervirens
Environ 1800 plants seront plantés afin de voir si cette essence peut se développer dans notre région.

Ce projet d'un coût de 21 000€ sera subventionné à hauteur de 80% (16 800€) par la région.
Le reste à charge de la commune sera de 20%, soit 4 200€

Une convention de 20 ans doit être signée avec l'ONF.

Après en avoir délibéré, le CM accepte à l'unanimité (13 voix POUR) la signature de la convention ainsi que la réalisation de l'expérimentation de reboisement et la demande de subvention.

2. Projet de contrat Etat ONF 2021-2025

Présentation par M. le Maire d'une pétition de l'ONF contre le désengagement de l'état vis-à-vis de la forêt (réduction de personnel, augmentation des parts communales ...)

Après lecture, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité (14 voix POUR) la signature et l'envoi de la pétition.

3. Décisions modificatives budgets chaleur et assainissement collectif

Suite à la réparation de la chaudière bois de la commune, une DM est nécessaire pour le budget réseau chaleur.
D 2153 install. A caractère spécifique : + 21 000 € Unanimité (14 voix POUR)

Suite à reprise des amortissements de subvention une DM est nécessaire pour le budget assainissement collectif.

D 023 Virt à section investissement :	+ 53 043 €	
D 1391 Subv. D'équipement :	+ 53 043 €	
R 021 Virt de section fonctionnement :	+ 53 043 €	
R 777 quote part subv investissement :	+ 53 043 €	Unanimité (14 voix POUR)

4. Indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS)

Autorisation donnée à M. le Maire pour la signature des heures supplémentaires (à hauteur de 25 heures mensuelles maximum par agent) pour l'ensemble des employés communaux à partir du 1^{er} octobre 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité (14 voix POUR)

5. Rapport sur le prix et la qualité du service (réseau chaleur, eau, assainissement collectif et assainissement non collectif)

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité des services (RPQS) des réseaux chaleur, eau, assainissement collectif et assainissement non collectif.

Ces rapports doivent être présentés à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, les présents rapports et leurs délibérations seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique au Préfet et au système d'information prévu à l'article L.213-2 du code de l'environnement (le SISPEA) (sauf pour le service CHALEUR). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics.

Après présentation des rapports sur le prix et la qualité du service des réseaux chaleur, eau, assainissement collectif et assainissement non collectif, le Conseil Municipal les adopte à l'unanimité (14 voix POUR), décide la transmission aux services préfectoraux de la présente délibération et décide de mettre en ligne les rapports et leurs délibérations.

6. Adhésion au service « Conseil en Energie Partagé » du SIED 70

Après en avoir délibéré, le CM donne son accord pour adhérer au service CEP afin de réaliser un audit énergétique des futurs projets communaux.

Le coût de cette adhésion est de 250 € pour 3 ans.

L'interlocuteur privilégié avec le SIED sera le référent énergétique de la commune de Saulnot, M. STRAUSS Patrick

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité (14 voix POUR) cette adhésion et la désignation de l'interlocuteur privilégié.

7. Extension réseau concédé d'électricité pour un permis de construire

Délibération reportée en attente de renseignements complémentaires.

8. Mandat de gestion locatif à SOLIHA pour la maison médicale

Après en avoir délibéré, le CM autorise M. le Maire à donner mandat à SOLIHA pour la gestion locative de la maison médicale ainsi que des appartements attenants. 13 voix pour et une abstention (Karine LEMAZO)

9. Rapport annuel 2021 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

Après présentation du rapport, celui-ci est approuvé à l'unanimité par le CM

10. Rapport d'activité 2020 du SIED 70

Après présentation du rapport par M. le Maire, celui-ci est approuvé à l'unanimité par le CM

La séance a été levée à 21h15

Saulnot, le 27 septembre 2021.

J.F. RIBIERE, maire.

